

Saint-Hyacinthe, le 13 février 2019

Madame Karina St-Germain
Directrice des services éducatifs
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

Objet : Avis du comité de parents sur les propositions concernant la maternelle 4 ans à temps plein à la CSSH pour 2019-2020

Madame,

Nous vous remercions d'être venue consulter le comité de parents sur *les propositions concernant la maternelle 4 ans à temps plein à la CSSH pour 2019-2020*. Le comité de parents a pour fonction « de donner son avis à la commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre¹ ».

Pour donner suite à votre présentation de ce dossier aux délégués le 6 février 2019 :

- Le comité de parents comprend que le nombre d'ouvertures de classes dépend du Ministère;
- Le comité de parents de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe accueille favorablement les critères proposés concernant la priorisation de l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein à la CSSH pour l'année scolaire 2019-2020;

En souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, Madame St-Germain, nos salutations distinguées.

Au nom du comité de parents,

Emmanuelle Bagg,

Présidente, 2018-2019

¹ Loi sur l'instruction publique article 192 : Fonction du comité de parents